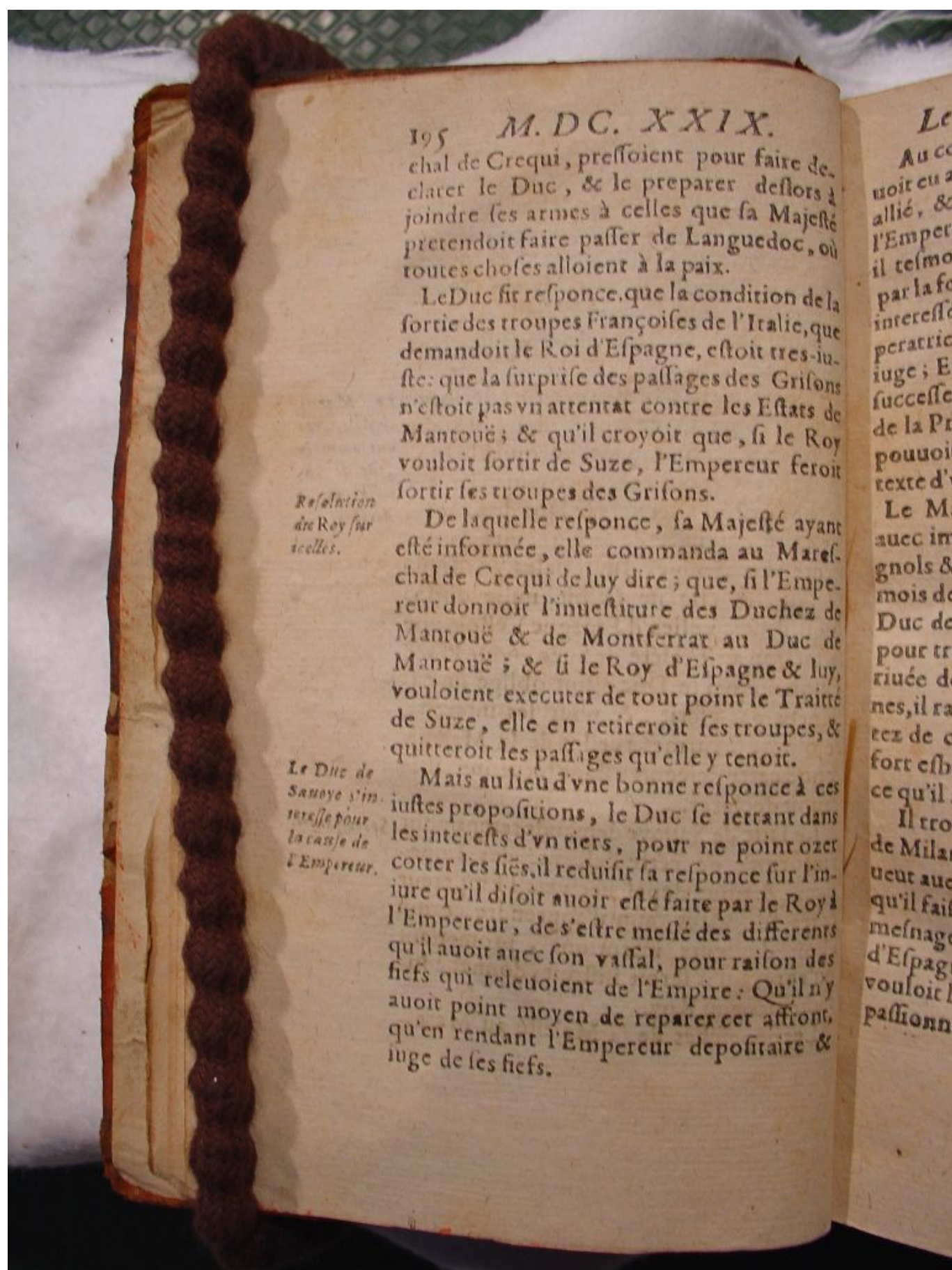


1629_0795_195.jpg



195 M. DC. XXIX.

chal de Crequi, pressoient pour faire declarer le Duc, & le preparer deslors à joindre ses armes à celles que sa Majesté pretendoit faire passer de Languedoc, où toutes choses alloient à la paix.

Le Duc fit responce, que la condition de la sortie des troupes Françoises de l'Italie, que demandoit le Roi d'Espagne, estoit tres-juste: que la surprise des passages des Grisons n'estoit pas vn attentat contre les Estats de Mantouë; & qu'il croyoit que, si le Roy vouloit sortir de Suze, l'Empereur feroit sortir ses troupes des Grisons.

*Resolution
du Roy sur
celles.*

De laquelle responce, sa Majesté ayant esté informée, elle commanda au Marechal de Crequi de luy dire; que, si l'Empereur donnoit l'investiture des Duchez de Mantouë & de Montferrat au Duc de Mantouë; & si le Roy d'Espagne & luy, vouloient executer de tout point le Traicté de Suze, elle en retireroit ses troupes, & quitteroit les passages qu'elle y tenoit.

*Le Duc de
Savoie s'in-
teresse pour
la cause de
l'Empereur.*

Mais au lieu d'une bonne responce à ces justes propositions, le Duc se jettant dans les interets d'un tiers, pour ne point oser coter les siens, il reduisit sa responce sur l'injure qu'il disoit avoir esté faite par le Roy à l'Empereur, de s'estre meslé des differents qu'il avoit avec son vassal, pour raison des fiefs qui releuoient de l'Empire: Qu'il n'y avoit point moyen de reparer cet affront, qu'en rendant l'Empereur depositaire & juge de ses fiefs.

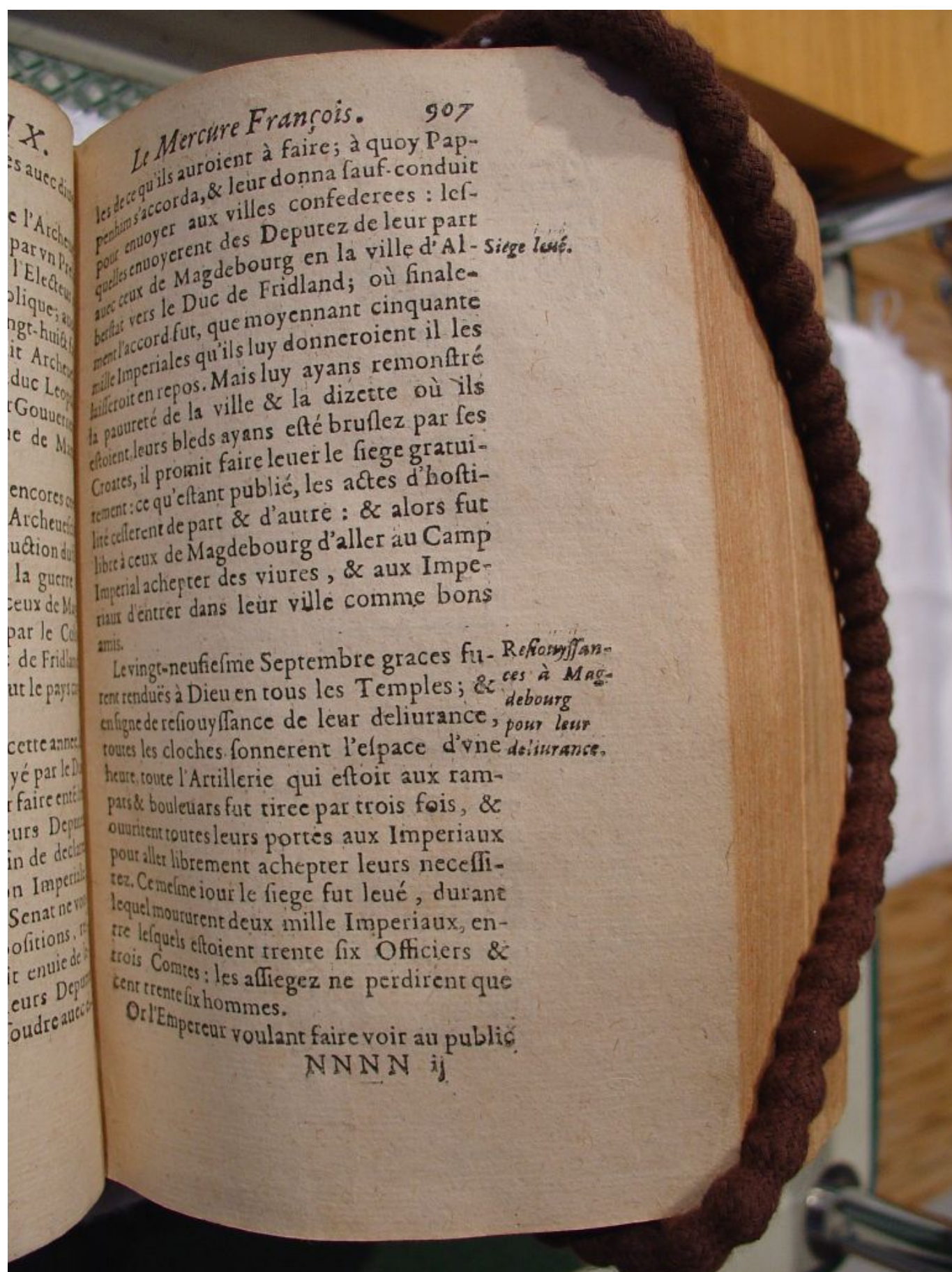
Le

Au co-
moit eu a
allié, &
l'Empe-
il tesmo-
par la fo-
interessé
peratrice
iuge; Et
successe-
de la Pr-
pouvoit
texte d'

Le Ma-
avec im-
gnols &
mois de
Duc de
pour tr-
riuee de
nes, il ra-
tez de c-
fort esbr-

ce qu'il l-
Il trou-
de Milan
ueut auc-
qu'il fais-
mesnage
d'Espagn-
vouloit l-
passionna-

1629_0941_907.jpg



1629_0899_887.jpg

Le Mercure François. 887

Roy donc supposer qu'il ne sçache pas se faire c'est l'accu-
 ser, & cognoistre le bien ou le mal de ses ser d'impru-
 Ministres, c'est accuser à tort son sens & sa dence & de
 peu de sages-
 prudence.

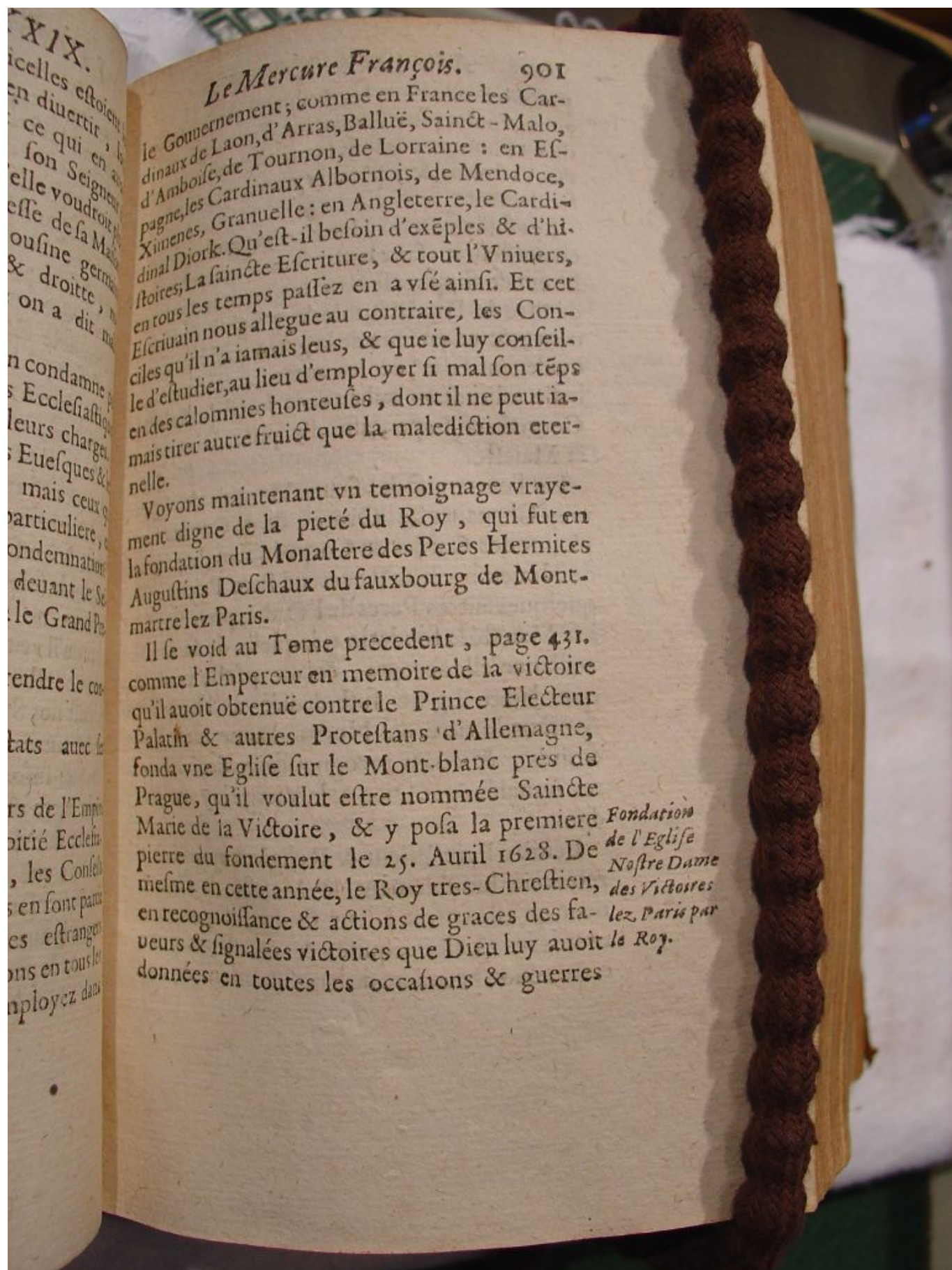
Après l'offense des Ministres en general, il Louange du
 s'adresse avec beaucoup de passion contre le Cardinal de
 Cardinal de Richelieu, sans respecter ny sa Cardinal de
 Richelieu.
 dignité, ny les grandes actions qui l'ont rendu
 celebre par tout le monde: & cependant que
 ce Calomniateur meditoit ses iniures, on
 a veu dans les pays estrangers des feux de
 joye en faueur du Roy sur la prise de la Ro-
 chelle, des acclamations publiques, en exaltant
 ce grand Ministre, comme vne des merueilles
 du monde; & au lieu de tant d'impostures, des
 relations des Indes, des Royaumes de Danne-
 marc, Suede, Pologne, & Moscouie, pleines
 de benedictions & de loüanges de cet homme
 admirable que la seule renommee leur faisoit
 cognoistre.

Le Pape mesme ne s'est pas teu en cette
 matiere. Car en la promotion de son Frere au
 Cardinalat il passa par dessus tout ce qui luy
 fut allegué de la Bulle au contraire, disant, que
 là où il s'agissoit du Cardinal de Richelieu, à
 qui toute la Chrestienté estoit obligée, il n'y
 auoit point de raisons qui deussent empescher
 de luy donner toutes sortes de contentemens.

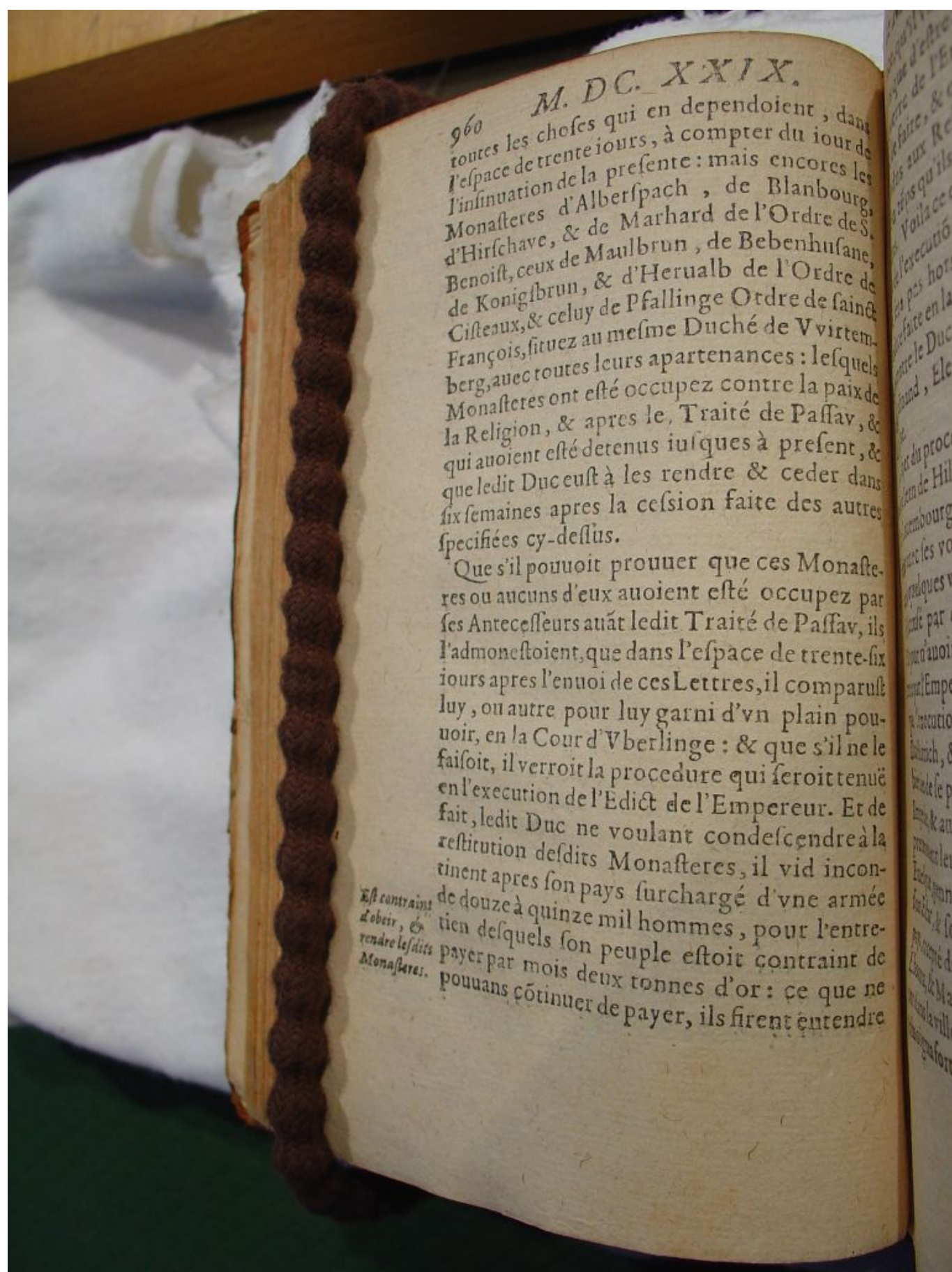
La Noblesse le cherit, pour l'auoir releuee, La Noblesse
 & comme tiree de la poussiere, où elle auoit de France en
 esté gisante long temps, en l'ayant mise en particulier.
 consideration vers le Roy, pour les Ambassa-

Toute la
 Chrestienté
 luy est obli-
 gée selon le
 tesmoignage
 mesme de sa
 Saincteté.

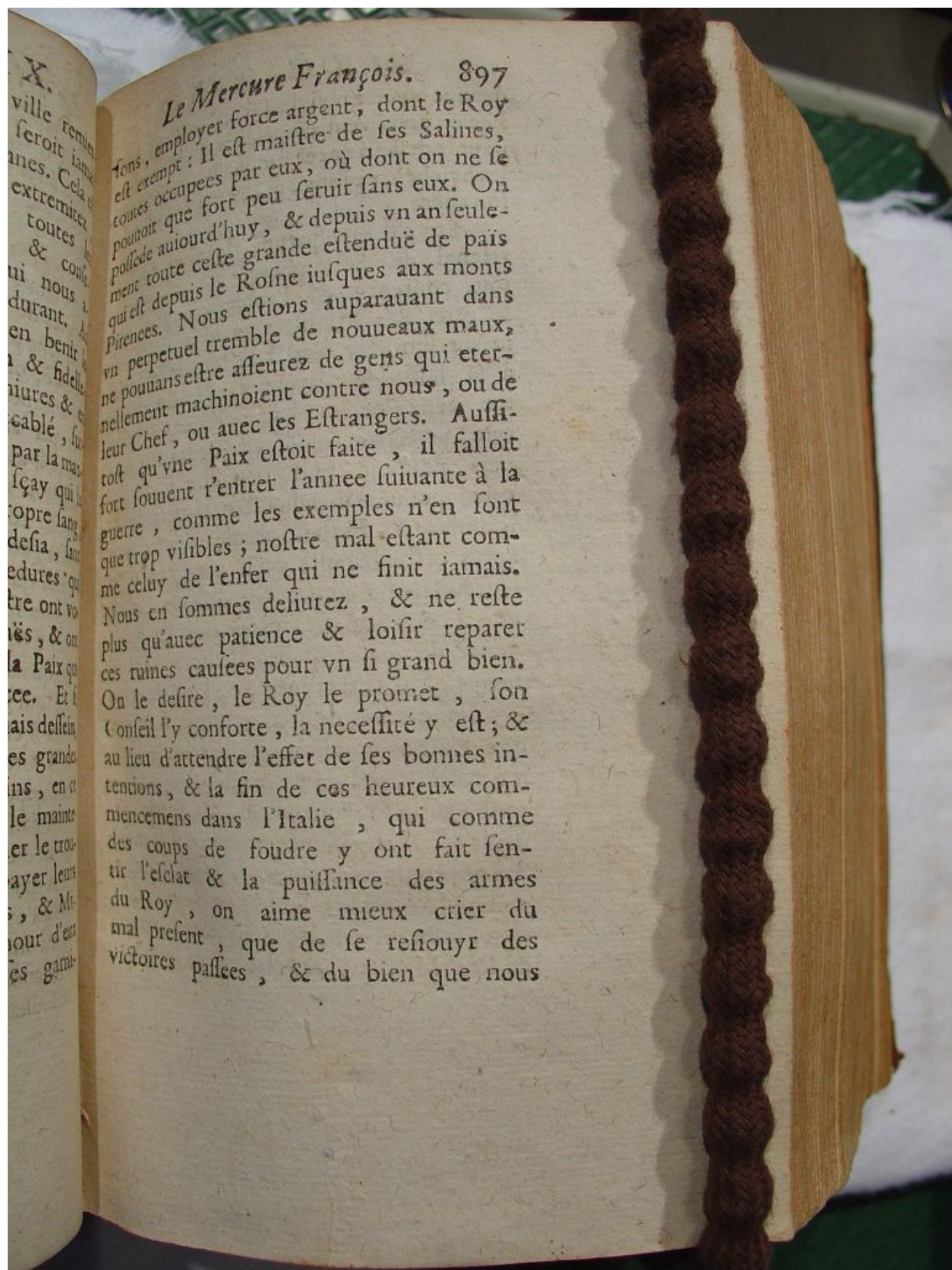
1629_0935_901.jpg



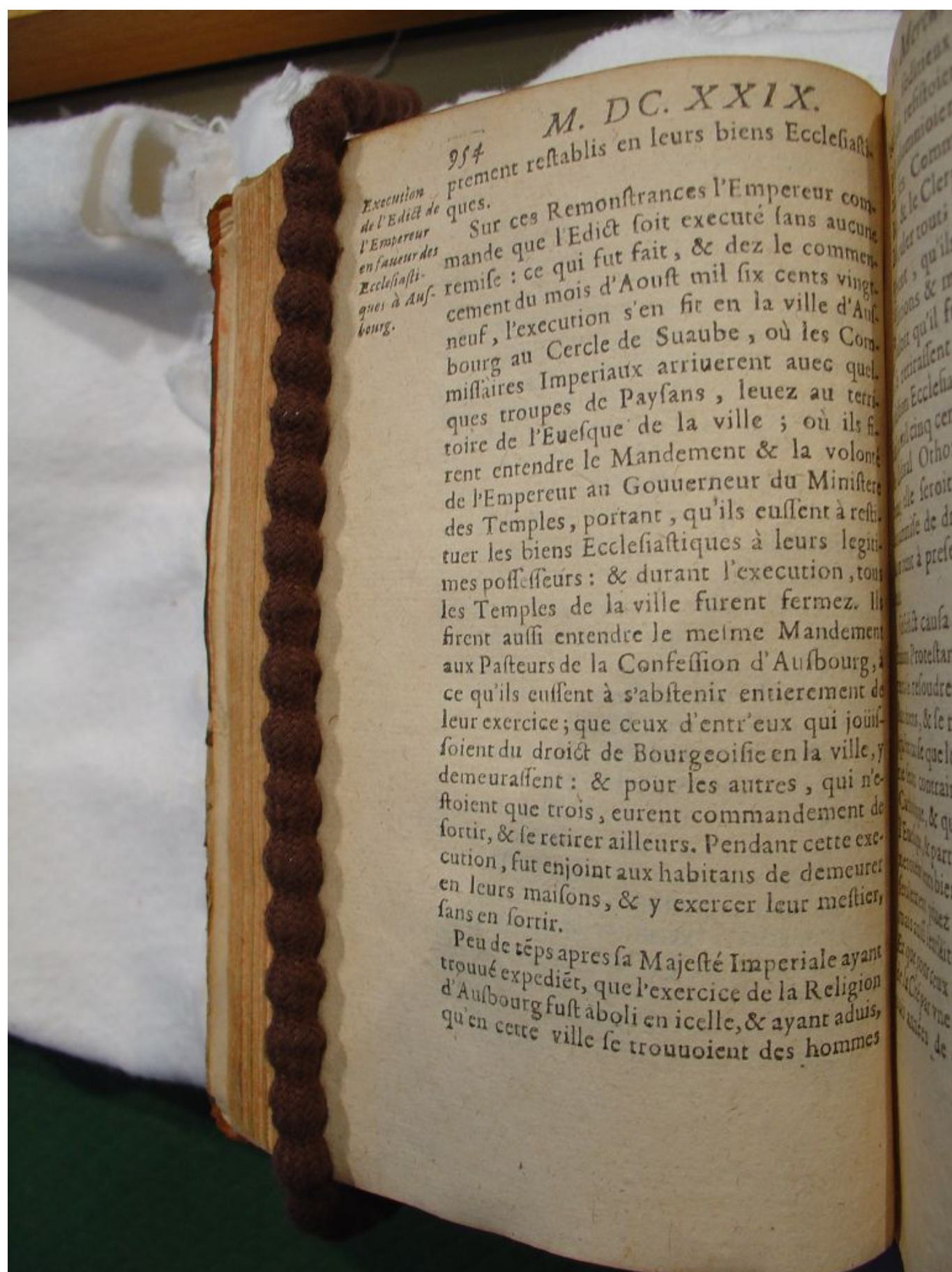
1629_0994_960.jpg



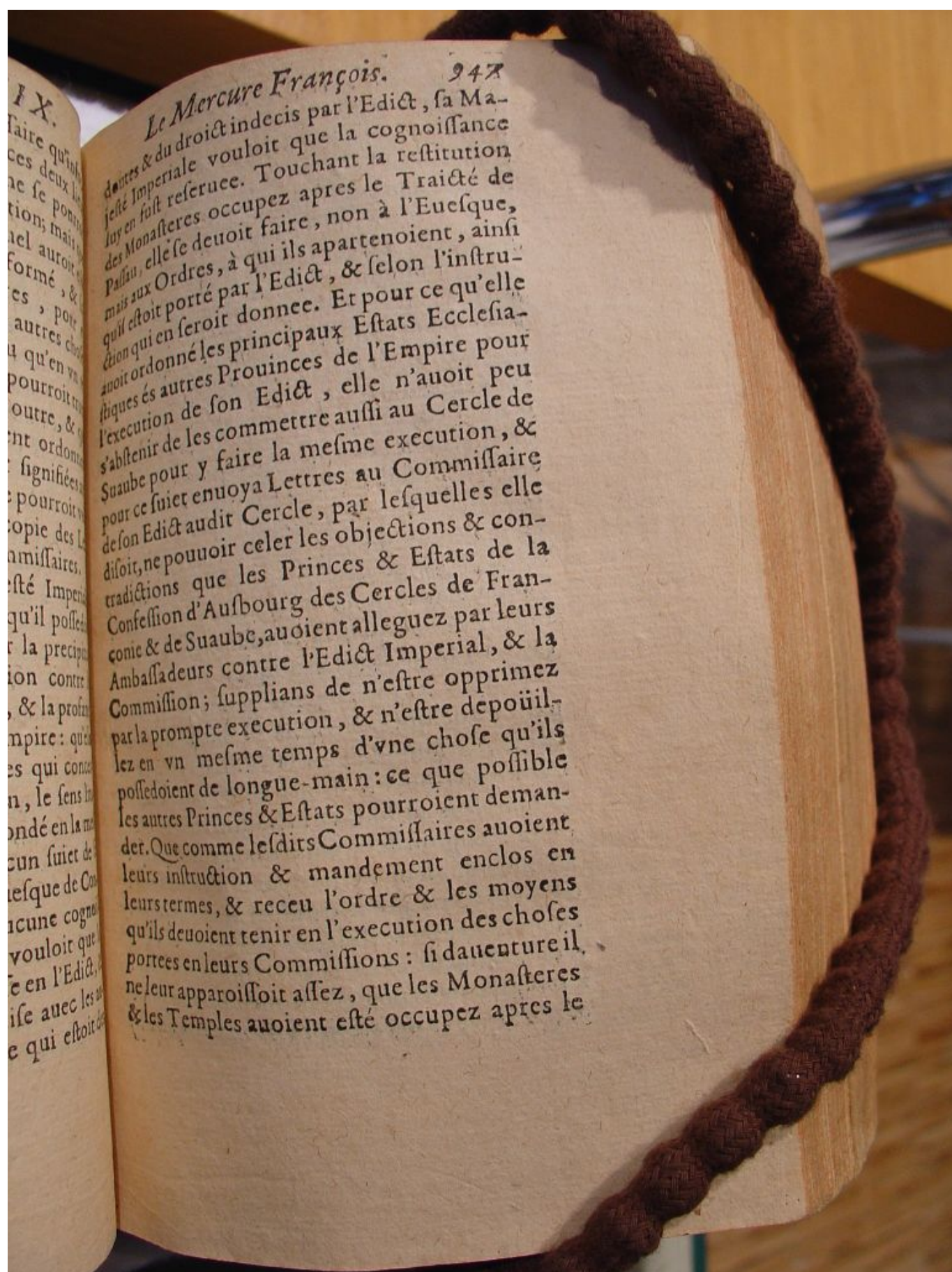
1629_0929_897.jpg



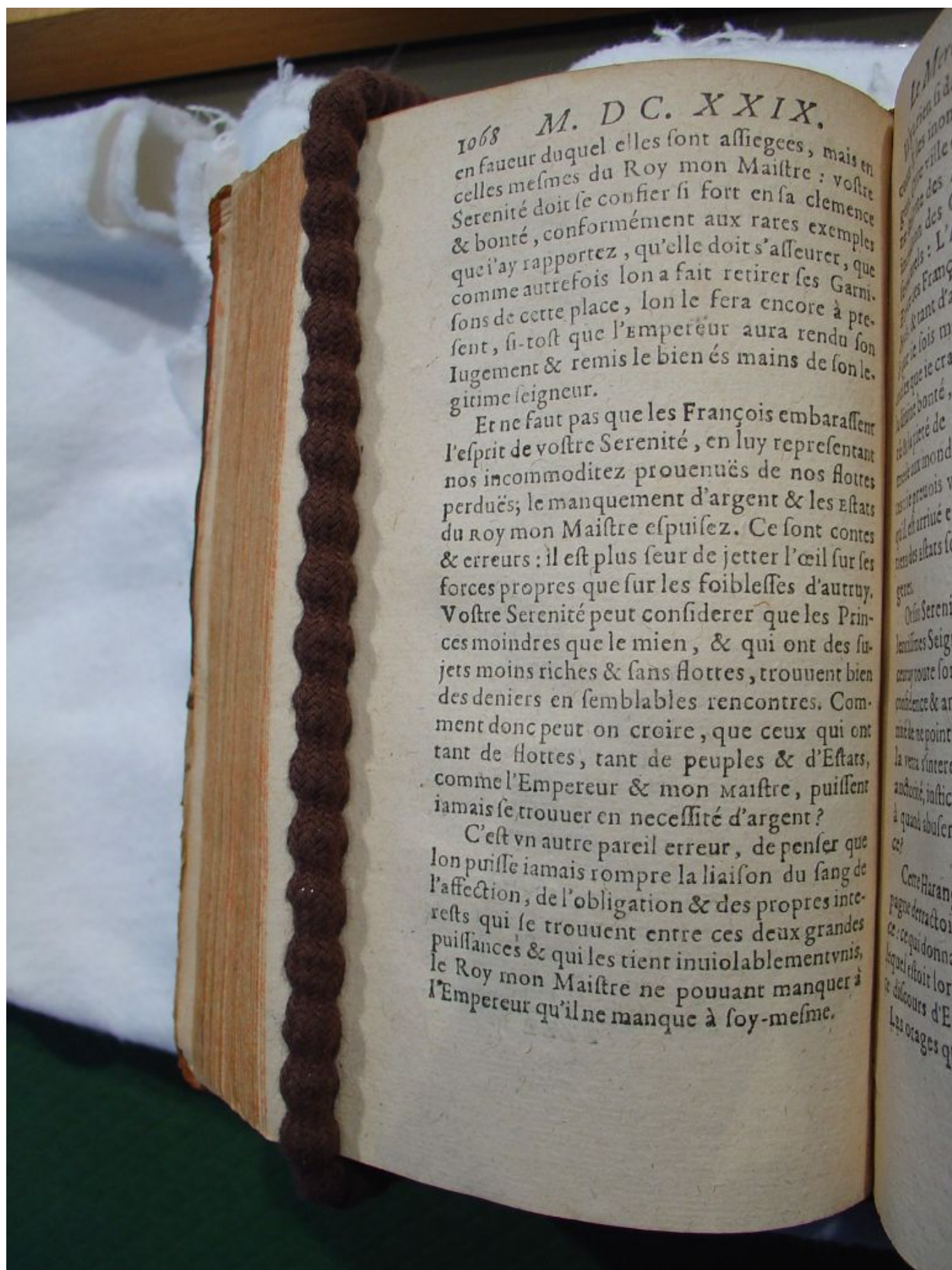
1629_0988_954.jpg



1629_0981_947.jpg



1629_1102_1068.jpg



1068 M. D C. XXIX.
 en faueur duquel elles sont assiegees, mais en
 celles mesmes du Roy mon Maistre : vostre
 Serenité doit se confier si fort en sa clemence
 & bonté, conformément aux rares exemples
 que j'ay rapportez, qu'elle doit s'asseurer, que
 comme autrefois lon a fait retirer les Garni-
 sons de cette place, lon le fera encore à pre-
 sent, si-tost que l'empereur aura rendu son
 Jugement & remis le bien és mains de son le-
 gitime seigneur.

Et ne faut pas que les François embarrassent
 l'esprit de vostre Serenité, en luy representant
 nos incommoditez prouenuës de nos flottes
 perduës; le manquement d'argent & les Estats
 du Roy mon Maistre espuisez. Ce sont contes
 & erreurs : il est plus seur de jetter l'œil sur ses
 forces propres que sur les foibleesses d'autrui.
 Vostre Serenité peut considerer que les Prin-
 ces moindres que le mien, & qui ont des su-
 jets moins riches & sans flottes, trouuent bien
 des deniers en semblables rencontres. Com-
 ment donc peut on croire, que ceux qui ont
 tant de flottes, tant de peuples & d'Estats,
 comme l'Empereur & mon maistre, puissent
 iamais se trouuer en necessité d'argent ?

C'est vn autre pareil erreur, de penser que
 lon puisse iamais rompre la liaison du sang de
 l'affection, de l'obligation & des propres inte-
 rests qui se trouuent entre ces deux grandes
 puissances & qui les tient inuiolablement vnis,
 le Roy mon Maistre ne pouuant manquer à
 l'Empereur qu'il ne manque à soy-mesme.

1629_0975_941.jpg

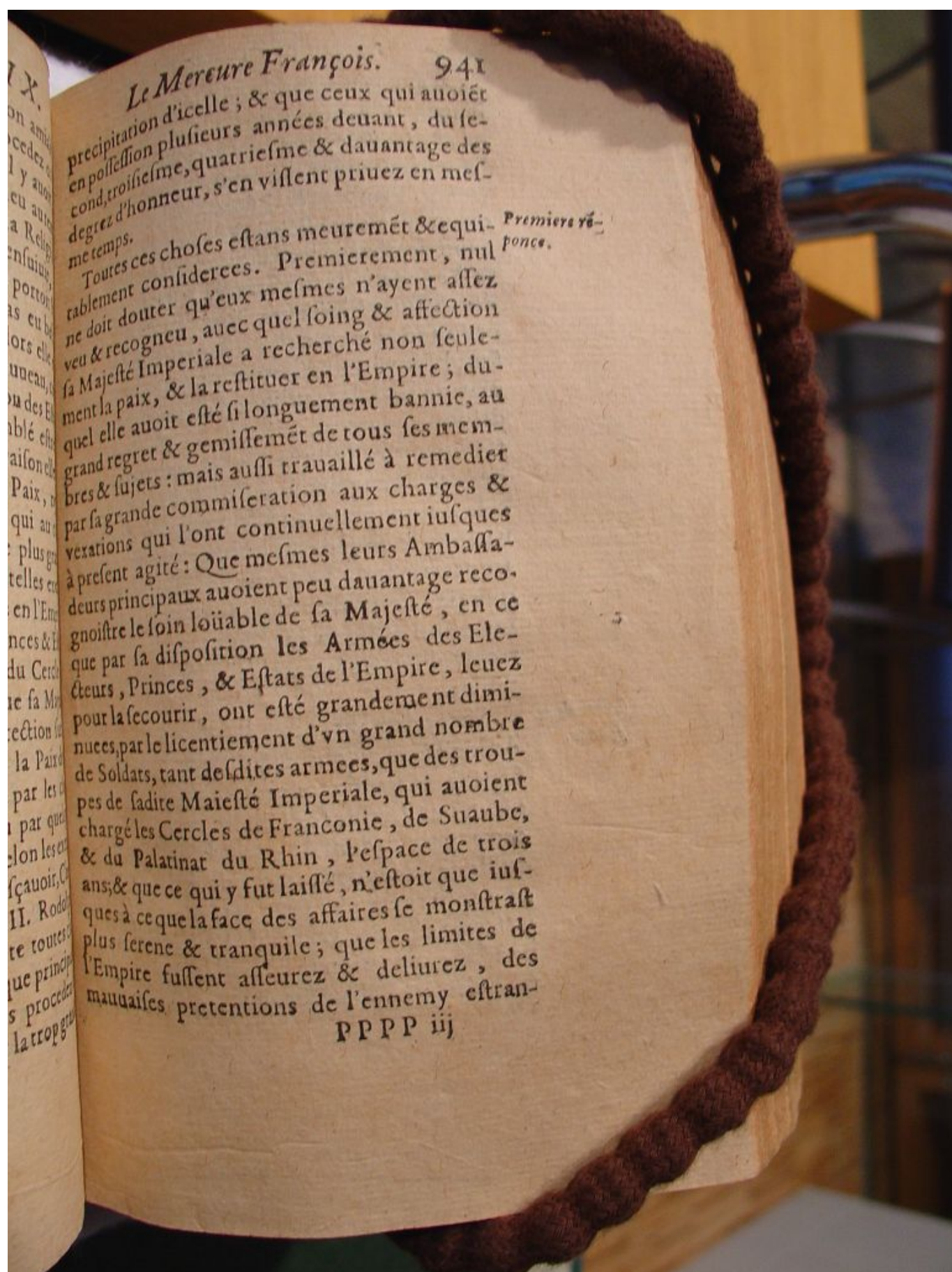


Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan